



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

Demande de versement de l'aide financière accordée Organismes à but non lucratif (OBNL)

- 1- Nom de l'organisme :
- 2- Adresse :
- 3- Téléphone :
- 4- Courriel :
- 5- Personne contact :
- 6- Si instructions différentes pour l'envoi du chèque :

Après l'approbation de la demande de subvention lors du budget, le montant a été réservé à cet effet et le versement sera effectué sur réception de cette demande de versement.

Votre demande de versement doit être demandée pendant l'année en cours.

Puisque cette demande doit être approuvée lors d'une séance du conseil, celle-ci doit donc être déposée au plus tard le dernier jeudi du mois précédent. Ensuite, le versement vous sera remis après la session du conseil qui a lieu normalement le 2^e mardi du mois.

- 7- Montant accordé :
- 8- Nom de l'évènement / activité :
- 9- Indiquez la date que vous désirez recevoir le montant :

Note : Il est entendu que le montant versé est applicable pour l'évènement ou activité mentionné.

Retourner votre formulaire à :
Municipalité de Chute-Saint-Philippe
560 chemin des Voyageurs Chute-Saint-Philippe Qc J0W 1A0
Ou par courriel à :